

Par email à
FIFA
M. Mattias Grafström
Secrétaire général

Member of FIFA,
UEFA and the Swiss
Olympic Association

Worbstrasse 48 · 3074 Muri · Switzerland
T +41 31 950 81 11
info@football.ch · www.football.ch

Muri, le 9 décembre 2024

Congrès de la FIFA du 11 ct. / attribution des Coupes du monde de la FIFA 2030 et 2034

Monsieur le Secrétaire général de la FIFA,
Mesdames et Messieurs,

Nous nous permettons de nous adresser à vous en vue du Congrès extraordinaire de la FIFA du 11 décembre 2024, et plus particulièrement en ce qui concerne l'attribution des Coupes du Monde de la FIFA 2030 et 2034 qui figure à l'ordre du jour.

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour les dossiers et documents très détaillés concernant les deux candidatures que vous avez envoyés aux fédérations le 29 novembre 2024 avec la circulaire n° 1911. Ces dossiers sont très utiles et ils nous ont confortés dans **notre choix d'approuver les deux candidatures**, ceci même si cela fait l'objet de nombreuses polémiques dans notre pays tant dans les médias que dans la population.

Comme vous le savez, avant et pendant la Coupe du Monde de la FIFA 2022 au Qatar, lors des discussions sur le respect des droits de l'homme et en particulier des droits des très nombreux travailleurs migrants, nous nous sommes beaucoup engagés pour la voie du « dialogue plutôt que du boycott », ceci dans le but, également poursuivi par la FIFA, d'améliorer autant que possible la situation sur place en collaboration avec les organisateurs et les autorités. De notre point de vue, cette approche « football as instrument for social progress » a largement fait ses preuves au Qatar et nous souhaitons donc la maintenir à l'avenir.

Au vu des discussions bien connues sur les libertés et les droits de l'homme notamment en Arabie saoudite, pour lesquelles le rapport d'évaluation des candidatures identifie également des défis significatifs, nous souhaitons vous faire part des préoccupations et des suggestions constructives suivantes :

Les promesses et les mesures contenues dans le dossier de candidature sont précises et de grande envergure sur de nombreux points et nous les saluons. Toutefois, la FIFA et les organisateurs devraient également, selon le rapport d'évaluation, accorder une attention particulière aux droits des travailleurs qui construiront les infrastructures pour la Coupe du monde et par conséquent, aussi pour nos joueurs et pour nos supporters. Dans ce domaine, nous nous considérons comme coresponsables en tant qu'association de football ayant voix au chapitre et espérant y participer. Nous considérons comme très positifs les progrès et les améliorations envisagées dans le domaine des droits des travailleurs, tels qu'ils sont présentés dans le dossier de candidature et dans la stratégie explicite de la Fédération saoudienne de football en matière de droits de l'homme. Ceci dit, les



promesses de mise en œuvre et le contrôle indépendant des progrès déjà réalisés ou à venir nécessitent, selon notre interprétation des règlements et du cahier des charges de la FIFA, des engagements plus concrets.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que la FIFA accompagne le processus de mise en œuvre de manière particulièrement étroite et qu'elle fasse appel à des organisations indépendantes reconnues – en plus de l'Organisation internationale du travail (OIT) – et qu'elle – la FIFA – définisse des organes de contrôle et des instances de recours. En tant qu'association membre, nous nous tenons à disposition pour apporter notre contribution dans la mesure de nos possibilités.

La liberté d'expression et la liberté de la presse font partie du cahier des charges et sont également fondamentales, de même que la protection totale contre toute discrimination, notamment en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de la religion et de opinions (bien entendu dans le respect des coutumes locales et dans la décence). Les organisateurs ont également pris des engagements à cet égard. Mais sur ce point aussi, nous considérons que la FIFA et les organisateurs ont l'obligation particulière, au vu du rapport d'évaluation des candidatures d'examiner de près, d'observer et de contrôler, en collaboration avec des organisations internationales indépendantes renommées, que ces engagements sont tenus et les mesures idoines implémentées.

Outre ces points fondamentaux, nous avons encore une préoccupation concernant la procédure à suivre lors du vote d'attribution du 11 décembre 2024 : selon les informations dont nous disposons, les tours finaux de 2030 et 2034 devraient être attribués par acclamation lors d'un seul vote. Afin de protéger la libre formation et l'expression de l'opinion des fédérations participantes, nous partons du principe qu'avant le vote, la question sera au moins posée de savoir si la majorité statutairement requise des fédérations ayant le droit de vote est d'accord avec cette procédure.

Si cela n'est pas prévu, nous vous demandons de poser cette question et/ou de la soumettre au vote. Pour ce qui nous concerne cette procédure correspond non seulement à nos principes mais surtout répond de manière plus conforme à l'esprit démocratique, qui est une valeur de la FIFA.

Nous précisons bien que cette demande n'est pas liée aux candidatures pour l'organisation des phases finales des Coupes du monde de la FIFA 2030 et 2034, que, encore une fois, nous soutenons.

Nous vous remercions de prendre en compte les demandes mentionnées et de les mettre en œuvre selon les règles prévues par les statuts. Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Secrétaire général Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Association Suisse de Football

Dominique Blanc
Président

Robert Breiter
Secrétaire général



Annexe:

Copie à: